

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF202

présenté par

M. Nadeau, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Delautrette et M. Bertrand Petit

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.